



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

<p>Intitulé du projet : Appui à l'institutionnalisation de l'approche genre, de la prévention et protection des VBG au sein des forces de défense et de sécurité</p>	<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : UNFPA, PNUD, UNICEF, HCDH</p>
<p>Personne à contacter concernant le projet : UNFPA : Dr Edwige Adekambi DOMINGO Représentant Résident, UNFPA GUINEA BP : 222 Conakry Tel : 00224 30 46 23 00 E-mail : adekambi@unfpa.org</p> <p>Aissatou Yao Yao Cissé, Directeur Pays adjoint, PNUD Adresse : Maison Commune, BP 222 Conakry, Guinée Téléphone: +224 622355469 Email : aissatou.yaoyao@undp.org</p> <p>Mohamed AYOYA, Représentant UNICEF Adresse : Matam, Coléah Corniche Tel : +224 622663452 E mail : mayoya@unicef.org</p> <p>Louis-Marie BOUAKA, Représentant du HCDH, Téléphone: +224 24517285/ + 224 631381628 Adresse : Matam, Coléah Corniche BP 780 E mail: lbouaka@ohchr.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement)*</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Défense Nationale, - Ministère la Sécurité et de la Protection Civile ; - Ministère de la Justice ; - Ministère de la Sante et de l'Hygiène publique ; - Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, - Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques. <p>Organisation de la société civile, etc. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations de la société civile : Réseau des femmes du fleuve Mano (REFMAP), - Association Guinéenne des Assistantes Sociales (AGUIAS), Coalition des Femmes/Filles de la Guinée pour le Dialogue, - la Consolidation de la Paix et le Développement (COFFIG), - La Coordination des Associations de jeunesse de Guinée (CAJEG). - Le Réseau des Femmes Parlementaires de la Guinée - l'Association des amis et victimes du 28 septembre 2009 (AVIPA) ; - L'ONG Sabou-Guinée ; - l'ONG les Mêmes Droits pour Tous (MDT) ; - le Centre Mère et enfant ; - la Coopérative d'aide aux femmes et filles-mères démunies (CAFFMD)
<p>Site du projet :</p>	<p>Conakry et Régions administratives</p>

<p>Descriptif du projet : le projet d'appui à l'institutionnalisation de l'approche genre au sein des forces de défense et de sécurité et au renforcement du dispositif de prévention et de protection des VBG vise à institutionnaliser le genre au sein du secteur de défense et de sécurité et de renforcer le dispositif de prévention et de protection des VBG. À cet égard, il contribuera à la promotion du genre et de réduction des inégalités entre les sexes et à renforcer la confiance au sein des unités militaires, facteur de cohésion sociale de prévention de conflits et de la consolidation de la paix.</p>	<p>Fonds pour la consolidation de la paix : 1 000 000 USD Apport gouvernemental : NA Autre : NA Coût total du projet : 1 000 000 USD Date de démarrage du projet proposée : 1^{er} Janvier 2015 Date d'achèvement du projet proposée : 30 Juin 2016 Durée totale (en mois) : 18 Mois</p>
<p>« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : 3</p>	
<p>Résultats du projet : L'égalité entre les sexes et la prévention/réponse aux VBG sont systématiquement intégrées dans la gouvernance des forces de défense et de sécurité conformément aux standards internationaux et aux principes des droits de l'homme.</p> <p>Ce résultat se décline en deux résultats opérationnels : (i) Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin à tous les niveaux de responsabilité des FDS est renforcé ; (ii) La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée conformément aux standards internationaux et aux principes des droits de l'homme.</p>	
<p>Domaine de résultat du Fonds¹ résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) :</p> <p>Le domaine prioritaire I du second plan prioritaire de consolidation de la paix de la Guinée, à savoir la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit d'assurer une gouvernance du secteur de la défense et de la sécurité définie par un cadre juridique conforme aux standards internationaux avec des mécanismes de contrôle et de supervision démocratiques fonctionnels, reposant sur la prise en compte systématique du genre et des principes des droits de l'homme.</p>	

¹ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

<i>(Pour les projets financés par l'IRF)</i>	
<p><i>Dr Edwige Adekambi DOMINGO</i> Signature</p> <p>P.O de Kadiatou by</p>  <p>12/2014</p> <p>Titre Représentant Résident, UNFPA GUINEA Date & Sceau</p> <p><i>Mr Eloi KOUADIO IV, Directeur Pays ai du PNUD,</i></p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p><i>Maitre Abdoul Kabélé CAMARA</i></p> <p>P.O. le Directeur de cabinet</p>  <p>10</p> <p><i>Général Aboubacar Sidiki CAMARA</i></p> <p>Titre : Ministre Délégué à la Défense Nationale Signature Date & Sceau</p>
<p><i>Mr Louis Marie BOUAKA, Représentant du HCDH</i></p>  <p>Signature Date & Sceau</p>	<p><i>Mr Mohamed AYOYA, Représentant de l'UNICEF</i></p>  <p>Signature 5/12/14 Date & Sceau</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO), New York Nom du Représentant : <i>Oscar Fernandez-Taranco</i> Signature</p> <p>Titre : <i>Assistant du Secrétaire Général pour la consolidation de la Paix</i> Date et cachet</p>	<p>Coordonnateur Résident (CR) <i>Mme Séraphine WAKANA</i> Signature</p>  <p>Titre : <i>Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies, Vice Présidente du Comité de Pilotage</i> Date & Sceau</p>



COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :

A partir de 2011, la Guinée sort progressivement d'une profonde crise politique. Les efforts entrepris depuis le retour à l'ordre constitutionnel normal en décembre 2010, sur le plan socioéconomique, ont permis de restaurer le cadre macro-économique, d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et d'avoir un début de reprise économique avec une croissance moyenne d'environ 3,4% entre 2011 et 2013 contre 1,8% entre 2005 et 2010. Mais, en dépit des progrès accomplis jusque-là, la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont hors d'atteinte à l'horizon 2015. La demande sociale est encore énorme et pressante compte tenu du niveau élevé de la pauvreté monétaire (1 Guinéen sur 2), de l'accès encore difficile à certains services sociaux de base et de la situation de l'emploi des jeunes. Le pays est caractérisé par une extrême vulnérabilité.

La mise en œuvre du projet GPII a enregistré des acquis qui pour être pérennisés, doivent être capitalisés et consolidés par une meilleure prise en compte des questions du genre et des droits de l'homme dans les pratiques quotidiennes de la gouvernance des FDS.

En dépit des efforts déployés lors du GPII, l'institutionnalisation du genre dans les secteurs de la Défense et de Sécurité a connu un faible rythme du fait que son ancrage institutionnel était le Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance. La plus part des interventions majeures du Projet ont eu lieu en dehors du cadre organisationnel en charge du pilotage de la réforme du secteur de la sécurité, à savoir le Comité Technique de suivi et les 5 comités techniques sectorielles (Défense, Sécurité, Justice, Douane et Environnement). En outre, les cellules Genre des Ministères concernées par la réforme et peu intégrées dans le dispositif de pilotage de la réforme, n'ont pas eu suffisamment d'influence pour systématiser l'approche genre dans le cadre d'intervention de la RSS. A cela s'ajoute l'insuffisante capacité des acteurs en charge du pilotage de la réforme pour y intégrer la dimension genre. Cela a impacté sur la pérennisation des actions du programme et la cohérence d'ensemble avec le processus cadre organique de la réforme.

D'autres défis à relever dans le secteur concernent la faible participation des femmes, non seulement au niveau du processus de pilotage de la réforme, mais au sein des institutions des Forces de Défense et de Sécurité dans leur ensemble. Ainsi on relève un faible taux de participation des femmes au sein des différentes structures de pilotage de la RSS et le nombre de femmes aux différents corps est également faible : (**Armée = 6%, la Gendarmerie 15% Police = 22,6%, Justice= 18 %**).

La persistance des violences basées sur le genre, reste un phénomène répandu en Guinée. Le secteur des FDS étant majoritairement masculin, les femmes se heurtent à des formes de violences au sein du secteur auquel il convient de faire face. En outre, la poursuite des cas de VBG en justice, et l'impunité qui en résulte reste un véritable défi qui s'explique

non seulement par la faiblesse du cadre juridique², les insuffisantes expertises et infrastructures pour traiter les VBG et le manque d'accès des femmes à la justice. A cela s'ajoute, les insuffisances du système multisectoriel de prise en charge des victimes (médicale, psychosociale, judiciaire et économique). La chaîne de référencement est souvent interrompue à cause d'un manque de coordination entre les différentes structures de prise en charge, d'orientation et l'insuffisance du système de suivi multisectoriel de collecte et de gestion de données intégrées.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité demande précisément la prise en compte du genre dans les activités de prévention de conflits et de consolidation de la paix, mais également la représentation effective des femmes dans les instances de décision. En intégrant une démarche d'égalité des sexes dans le processus de la RSS, ainsi que dans le fonctionnement opérationnel des institutions en charge de la gestion des FDS, une contribution considérable pourrait être apportée au rétablissement de la confiance entre les FDS et les populations et à la consolidation de la paix.

Pour réduire ces disparités le Gouvernement Guinéen a adopté en Janvier 2011 une Politique Nationale Genre (PNG). Basée sur une vision transversale et inter-sectorielle, cette politique, a pour objectif de « *faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pilier central des valeurs et normes morales et éthiques de la société* ». Dans le contexte du processus la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS), entamé en 2010 avec l'évaluation conjointe (SNU – UA – CEDEAO), la Guinée vient de conclure la première phase de cette réforme avec l'adoption d'un cadre stratégique de la RSS qui consiste en une Politique Nationale de Défense et de Sécurité (PNDS), des politiques sectorielles, ainsi qu'une Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires RSS (SNAP). Les orientations stratégiques de la PNG se retrouvent dans la vision et les buts de la réforme qui soulignent la nécessité de « renforcer la prise en compte de la dimension genre pour assurer l'égalité, l'équité et la complémentarité entre les sexes »³. En outre, la Doctrine et Stratégie de la Police de Proximité (DSPP), préconise une police de proximité à la fois « représentative qui promeut activement le recrutement, la formation et la promotion des femmes » et « équipée pour prévenir, enquêter et répondre correctement aux cas de violences basées sur le genre »⁴. Avec l'appui du Gender Promotion Initiative/Phase 1 (GPI1) du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), à travers le programme conjoint (PNUD, UNICEF, UNFPA) de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) des résultats importants ont été obtenus entre 2012 et 2014 au niveau du renforcement institutionnel et l'amélioration de la qualité des structures impliquées dans la prise en charge des VBG.

Le processus engagé depuis 2011 par le Gouvernement guinéen dans le cadre de la RSS, y compris le projet GPI 1, a permis d'enregistrer des résultats qui ont contribué à la consolidation de la paix, singulièrement :

- Le recensement biométrique des Forces armées mise en place d'une base de données ; la mise à la retraite de 4.000 militaires ; la démilitarisation de la ville de Conakry ; la dynamisation de la police militaire ; le renforcement du contrôle civil et démocratique

² Bien que le Code Pénal prévoit le crime de viol ainsi que les coups et les blessures, d'autres formes de violences sexuelles et physiques ne sont pas clairement définies par la loi ;

³ Politique Nationale de Défense et de Sécurité (PNDS), 2013, p. 17 ; Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires (SNAP), 2014, p. 23

⁴ Doctrine et Stratégie de la Police de Proximité (DSPP), 2014, p.10

- des forces de défense et de sécurité ; l'appui stratégique au cadre de la mise en œuvre de la RSS ;
- Le retrait des militaires des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre ; la mise en œuvre de la police de proximité ;
 - La revue du cadre juridique régissant les FDS ;
 - La promotion des relations civilo-militaires ;
 - Un nombre croissant de victimes ont été prises en charge par les Cellules pilotes VBG au sein des structures sanitaires ; le développement d'outils et de modules de formation qui ont permis de renforcer les capacités et la professionnalisation de plus de 523 corps de la santé, justice et les forces de défense et de sécurité.
 - Etc.

En outre, le processus d'accompagnement de la réforme du secteur de la sécurité a enregistré des avancées stratégiques majeures qui sont matérialisées par l'existence de la politique nationale de défense et de sécurité, la stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP) approuvées par le Gouvernement et conduit dans un processus participatif, inclusif et itératif. Cette dernière reste le cadre global d'intervention pour l'ensemble des partenaires engagés dans l'accompagnement du processus de la RSS.

Également l'obtention d'une extension avec coût du GPI1 pour assurer la continuité de l'appui d'une expertise genre de haut niveau en vue de renforcer la prise en compte du genre dans la conduite de la RSS. Cet acquis est complémentaire à la présente initiative de GPI2.

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Tableau 1 – Etat des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et des déficits à combler

Résultat ou thématique visés	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
1) Appui à la réforme du secteur de la sécurité	1.1) UE	1.1.1) UE : Soutien à la réforme du secteur de la police et de la justice	1.1.1) 3 ans : 2014 à 2016	1.1.1) 20 millions €	Le gap à financer sur le Fonds GPI du PBF est de 1 million de dollars US. L'essentiel des actions qui seront couvertes dans le cadre du présent projet sont tirées de la SNAP. Également, les actions soutenues sont complémentaires à celles inscrites dans le GPI 1 et qui ne bénéficient de l'appui d'aucun autre partenaire. A cet effet, les principales actions
	1.2) PBF/GG	1.2.1) Projets de recensement biométrique des forces armées, mise à la retraite des militaires, renforcement du contrôle civil et démocratique des FDS, appui	1.2.1) 4 ans : de 2012 à 2015	1.2.1) 13,8 millions \$	



2) Appui à la prise en compte du genre et des droits de l'homme dans la réforme du secteur de la sécurité	1.3) USA	stratégique à la RSS, et mise en œuvre de la police de proximité 1.3.1) Appui à la démilitarisation de la ville de Conakry	1.3.1) 3 ans : Juin 2015 à Mai 2018	1.3.1) 3,2 millions \$	à financer concernent : - Appui à la vulgarisation et à la mise en œuvre des instruments juridiques promouvant le genre et l'égalité des sexes dans la gouvernance des FDS ; - Appui à la promotion des femmes dans les sphères décisionnelles au sein des FDS ; - Appui au renforcement de la réponse judiciaire aux cas de VBG ; - L'insertion de l'approche basée sur les droits de l'homme et l'approche genre dans la conduite de la RSS ; - Renforcement de la réponse médicale et psychosociale aux cas de VBG Cet effort pourrait être ultérieurement complété par des initiatives d'autres intervenants. Par ailleurs, le soutien du PBF, en agissant sur les stéréotypes ancrés dans la gouvernance de la RSS, contribuerait grandement au raffermissement de l'esprit républicain des FDS et à la consolidation de la paix.	
	1.4) UE/France	1.4.1) Projet de déminage, de ramassage et de destruction de munitions	1.4.1) 6 mois : 2011	1.4.1) ND		
	2.1) PBF/UN	2.1.1) Projet de prévention et de réponse aux VBG (GPI 1) 2.1.2) Projet d'appui aux victimes de torture et de VBG 2.1.3) Projet d'appui à l'introduction des droits de l'homme et des questions du genre dans la formation des FDS	2.1.1) 1 an : de 2013 à 2014 2.1.2) 3 ans : de 2012 à 2014 2.1.3) 2 ans : de 2012 à 2013	2.1.1) 600.000 € 2.1.2) 1 million \$ 2.1.3) 250.000 \$		
	2.2) Gouvernement Guinéen	2.2.1) Adoption de la politique nationale sur le genre et création des cellules genre au sein des Départements en charge de la sécurité	2.2.1) 2 ans : de 2013 à 2014	2.2.1) ND (Voir projet police de proximité)		



c) Justification du financement par l'IRF :

Cet appel à proposition est une opportunité pour la Guinée dans son programme RSS de garder le momentum, engranger les dividendes des acquis obtenus et ne pas perdre la dynamique et les synergies déjà enclenchées entre les différents acteurs durant la première phase du GPI 1.

Egalement, il permet de faire face aux gaps de la phase II du second plan prioritaire qui n'a pas pu prendre en compte la dimension genre et droits de l'homme de manière systématique dans la conduite du domaine prioritaire de la RSS. Aussi, la prochaine planification du PPCP (Phase III) est prévue seulement en fin 2015 pour une exécution en 2016.

Afin de consolider les acquis du GPI 1, de renforcer les interventions en faveur de la réduction des disparités hommes-femmes au sein du secteur de défense et de sécurité et inscrire le processus RSS dans l'approche basée sur les droits de l'homme prenant en compte les questions de genre. Eu égard à tout ce qui précède, il est primordial de soutenir la présente initiative par l'instrument de financement rapide (IFR) en vue de maintenir la dynamique engagée à tous les niveaux de fonctionnement de la RSS, notamment, les plus hautes autorités de l'Etat aux hommes des troupes et aux populations, en passant par la haute hiérarchie militaire, les partenaires au développement, y compris les Nations Unies à travers le PBF, les acteurs de la société civile, les acteurs politiques et les leaders d'opinion.

Ensuite, ce projet pourrait entraîner des effets catalytiques à travers la contribution d'autres partenaires au financement de la SNAP. Ce sont notamment, l'Union européenne à travers l'instrument de stabilité par le financement de la police de proximité et de la réforme de la justice ; la France et les USA par le biais de la formation et le programme de déminage ; l'Espagne à travers l'appui stratégique et formation VGB des officiers de police judiciaire ; la Russie par l'appui technique à la restructuration de l'Armée.

Enfin, cette initiative est complémentaire aux autres actions du PBF inscrites dans la phase II du second plan prioritaire, singulièrement l'appui stratégique à la RSS, le renforcement du contrôle civil et démocratique des FDS et le programme de formation des commandos en attente pour les missions internationales de maintien de la paix en matière des droits de l'homme et VBG. Toute chose qui concourt à l'amélioration de la gouvernance démocratique des FDS.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

L'égalité entre les sexes et la prévention/réponse aux VBG sont systématiquement intégrées dans la gouvernance des forces de défense et de sécurité conformément aux standards internationaux et aux principes des droits de l'homme.

Ce résultat se décline en deux résultats opérationnels :

(i) Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin à tous les niveaux de responsabilité des FDS est renforcé ; (ii) La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée conformément aux standards internationaux et aux principes des droits de l'homme.

Ces deux résultats opérationnels couvrent quatre produits décrits ci-après avec les activités clés visées :

Résultat 1 : Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin au sein des FDS est renforcé

Produit 1.1 : Les capacités techniques et institutionnelles des structures impliquées dans la réforme RSS/Justice sont renforcées afin que le cadre organique RSS/Justice soit sensible au Genre dans sa mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette première composante sera assurée par le PNUD en raison de son expérience dans la réforme de l'armée. Il bénéficiera de l'appui technique de l'UNFPA, de l'UNICEF, du HCDH ainsi que celle des comités sectoriels de défense, de la sécurité et de la justice. Les principales tâches consisteront à appuyer les 3 Ministères défense, sécurité et justice, à rendre opérationnelles les cellules genres dont le rôle principal consistera à (i) faire le suivi de la mise en œuvre des interventions genre de la SNAP et (ii) jouer en rôle d'appui-conseil pour la prise en compte du genre dans toutes les politiques, programmes et cadres juridiques en matière de RSS intègrent la dimension genre. Afin de consolider le programme de formation (en droits humains, VBG, droits de l'enfant) entamée lors de la première phase du projet Genre et RSS (GPII), le pool de formateurs existant sera renforcé (recyclage, nombre plus importants de formateurs etc.) afin qu'il pourra passer à l'échelle nationale. En relation avec d'autres structures compétentes, le projet soutiendra les actions de formation en la matière des membres des différents comités sectoriels FDS. Au besoin, une expertise nationale ou internationale pourrait être mise à disposition pour mieux assurer la mise en œuvre de la SNAP. A travers les associations de femmes FDS, les associations de femmes et jeunes de la société civile, des activités de plaidoyer seront développées en direction de l'exécutif, du parlement et des instances judiciaires en vue d'une meilleure prise en compte du genre dans le cadre réglementaire RSS, notamment, l'adoption et l'application des textes promouvant le personnel féminin au sein des FDS ainsi que les questions de déontologie.

Le PNUD, en partenariat avec les autres agences d'exécution, les autres PTF, les OSC et les ministères impliqués, déploiera une action de Plaidoyer pour la révision de l'organigramme du dispositif RSS et l'intégration d'un organe en charge du Genre qui pourrait être le cadre de coordination mentionné dans l'activité 1.1.4 du présent produit.

Les autres agences UNFPA UNICEF et HCDH travailleront en étroite collaboration prioritairement avec le Ministère de la Défense Nationale (Lead) le Ministère de la Sécurité, le Ministère de la justice ainsi que le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance et Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques. En fonction de la nature des activités, d'autres départements ministériels clés et ONGs seront aussi impliqués dans le processus de mise en œuvre des activités d'évaluations périodiques du projet.

Ainsi ce premier axe portera sur :

Activité 1.1.1 : Mise en place et fonctionnement d'un mécanisme de concertation entre les femmes FDS, les associations féminines y compris le Forum des Femmes Parlementaires pour une meilleure prise en compte des préoccupations spécifiques au genre dans le processus de la réforme et dans le fonctionnement des FDS.

Activité 1.1.2 : Appui à la prise en compte du genre dans le cadre institutionnel et réglementaire de gestion des ressources humaines des FDS, notamment l'élaboration et mise en œuvre des décrets d'application du quota pour le recrutement des femmes, la formulation et la mise en œuvre d'une politique spécifique pour inciter le recrutement, la rétention et la promotion des femmes aux postes de responsabilité et de commandement y compris la mise en œuvre d'un plan de carrière ;

Activité 1.1.3 : Renforcement des capacités des institutions de contrôle sur la résolution 1325 et connexes ainsi que le cadre RSS/Genre de la Guinée, notamment la Commission Parlementaire Défense et Sécurité, le Forum des Femmes Parlementaires (FOFPAG) et les organisations de la société civile ;

Activité 1.1.4 : Mise en place d'un cadre de coordination pour les questions Femmes, Paix et Sécurité à travers la redynamisation et la restructuration du Comité National de Pilotage des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité ;

Activité 1.1.5 : Plaidoyer pour une prise en compte du genre dans la composition et le traitement des cas par le Tribunal militaire ; Élaboration de la politique spécifique sur le genre au sein des FDS.

Produit 1.2 : Les compétences, la participation et la représentation du personnel féminin sont accrues et effectives afin de renforcer la diversité et l'efficacité des FDS

La deuxième composante sera réalisée par l'UNICEF. Pour plus d'efficacité, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les autres agences ainsi que les départements ministériels concernés et les ONG pour les activités de prévention. Les actions porteront essentiellement sur le renforcement des capacités des cellules genre sur le concept genre, la budgétisation sensible au genre, la collecte et la gestion des données ainsi que l'équipement nécessaire. Aussi, en partenariat avec les ONG spécialisées, l'UNICEF renforcera les capacités des plates formes de gestion des appels d'urgence des victimes VBG en vue du référencement et de la prise en charge psychosociale, médicale et juridique. En fin, en relation avec les OSC de la place, des campagnes de prévention contre l'impunité sur les VBG seront conduites en y incluant les journées d'activisme contre les VBG.

Activités prévues pour cette composante sont :

Activité 1.2.1 : Renforcement des capacités de trois cellules/divisions Genre au sein des Ministères de la Défense, Sécurité/Protection et Justice dotées de ressources humaines, matérielles, financières et de formation.

Activité 1.2.2 : Renforcement du dispositif d'alerte précoce, de conseil et d'orientation des victimes de VBG (gestion ligne verte 116,) et Mise en place d'un espace de protection pour les victimes et témoins et au Renforcement de la coordination VBG (restructuration et redynamisation du Groupe de Travail National VBG)

Activité 1.2.3 : Organisation d'une campagne de sensibilisation tolérance zéro contre les VBG/harcèlement sexuel/abus de pouvoir au sein de FDS, des lieux de détention et au sein des communautés dans les régions naturelles.

Activité 1.2.4 : Recyclage du pool de formateurs des modules droits de l'homme/VBG/droits de l'enfant intégré dans les curricula des FDS lors du GPI1 et mise à l'échelle de la formation;

Résultat 2 : La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée.

Produit 2.1 : Les cas de VBG sont poursuivis en justice à travers l'application effective des lois et la création d'une expertise judiciaire sur les VBG.

Cette composante sera réalisée par le HCDH en raison de son expertise en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. . En synergie avec les autres parties prenantes, il organisera les ateliers et autres rencontres de plaidoyer en direction du commandement de l'armée et des institutions étatiques.

Activités proposées:

Activité 2.1.1 : Participation aux travaux de révision de la législation en matière de VBG (Code pénal, Code de procédure pénale, code de justice militaire, etc.) et plaidoyer pour l'adoption d'une loi spécifique contre les VBG en lien avec le Forum des femmes parlementaires, Commission des Lois de l'Assemblée Nationale ;

Activité 2.1.2 : Formation de 500 Officiers de Police judiciaire en techniques d'enquête et procédures opérationnelles de prise en charge des cas de VBG et sur les instruments juridiques nationaux et internationaux interdisant les VBG /MGF;

Activité 2.1.3 : Renforcement des capacités du personnel judiciaire (magistrats, juges, procureurs, greffiers, personnel pénitentiaire etc.) sur la prise en compte du genre dans les procédures judiciaires relatives aux VBG ;

Activité 2.1.4 : Renforcement des Centres d'Information et de Proximité et Cliniques Juridiques sur les VBG et droits de l'homme ;

Activité 2.1.5 : Mise en place d'un mécanisme de suivi et de *monitoring* à travers une ligne verte (le 124) des cas de VBG (harcèlement sexuel, abus de pouvoir au sein de FDS), avec un système de *vetting*.

Produit 2.2 : Les mécanismes de prévention, de protection, de coordination et de prise en charge des violences basées sur le genre sont opérationnels.

L'UNFPA en raison de son expérience acquise lors de l'exécution des premiers projets VBG depuis 2010 se chargera de mettre en œuvre cette composante. Les actions seront focalisées au recrutement d'un cabinet pour actualiser l'enquête sur les VBG au sein des FDS et dans les prisons. Puis il sera procédé à l'harmonisation des différentes bases données existantes afin que le secteur de lutte contre les VBG soit doté d'un dispositif intégré de collecte et de gestion des données de VBG. Il sera placé sous l'égide du Ministère de l'Action Sociale de la promotion féminine qui dispose déjà une base de données sur les VBG. Également, des ateliers de formation à l'intention du personnel féminin ainsi que de la hiérarchie des forces de défense et de sécurité seront organisés. Une équipe de noyau dur sera identifiée pour assurer la continuité de la formation. Les services des ressources humaines procéderont au toilettage des textes juridiques et/ou administratifs réglementaires en projet, en vue de leur adoption. Aussi les plateformes féminines seront impliquées pour organiser les concertations qui devront aboutir à la constitution des groupes de pression en faveur de la prise en compte du genre dans le processus global de RSS.

Activités prévues par cette composante sont:

Activité 2.2.1 : Réactualisation de l'Enquête VBG de 2009 y compris sur le phénomène des VBG au sein des FDS et en milieu carcéral et renforcement du système de suivi et de collecte des données VBG, notamment l'harmonisation d'une base de données VBG intégrée et formation des utilisateurs

Activité 2.2.2 : Réactualisation des Procédures Opérationnelles Standards VBG et vulgarisation dans les 8 Régions administratives;

Activité 2.2.3 : Formation en leadership féminin et un système de *mentoring* ciblant l'ensemble du personnel féminin des FDS ;

Activité 2.2.4 : Renforcement des capacités en genre des structures en charge du pilotage de la Réforme RSS (Comité Technique de Suivi, Comités techniques sectorielles) avec l'appui de l'expert genre dans la mise en œuvre de la SNAP

Théorie du changement

Si les femmes participent au processus de prise de décisions et sont mieux représentées à tous les niveaux au sein des FDS ;

Et si les services de protection sont habilités de manière adéquate et les actes de Violences Basées sur le Genre (VBG) sont effectivement pris en charge par les FDS à tous les niveaux ;

Alors, la confiance des populations guinéennes vis-à-vis des FDS sera restaurée, les VBG seront réduites, l'état de droit sera renforcé et la gouvernance de la RSS sera inscrite dans une approche basée sur les droits de l'homme, y inclus le genre.

Cibles et enchaînement

La stratégie de mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans le cadre de l'exécution de la Stratégie nationale d'Action prioritaire des FDS qui a été adoptée par le Gouvernement guinéen et ses partenaires dont le PBF pour soutenir le programme de la RSS depuis

plusieurs années. La SNAP ne prend en compte la dimension genre à travers les nombreuses activités n'ayant encore bénéficié d'aucun financement. Le présent projet viendra combler le gap financier renforçant ainsi la présence des femmes et l'intégration de leurs besoins au sein des FDS.

Cibles

Les groupes cibles sont :

- (i) les membres des structures impliquées dans la Réforme du secteur de la sécurité et de la justice que sont : les plus hautes autorités de l'Etat aux hommes des troupes et aux populations, en passant par la haute hiérarchie militaire, les acteurs de la société civile et ONG ;
- (ii) le personnel (hommes et les femmes) des forces de défense et de sécurité : les Etats majors, les directions et services impliqués de la défense, de la sécurité et de la justice ;
- (iii) les acteurs de la chaîne multisectorielle de prise en charge des VBG (santé, sécurité, justice), notamment la Division Santé de la reproduction et du genre du Ministère de la Santé ; la Direction nationale de la promotion féminine et du genre du Ministère de l'Action sociale, de la promotion féminine et de l'Enfance ; l'Office de protection du genre, de l'Enfance et des mœurs et les cellules de lutte contre les VBG au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie ; magistrats, juges, procureurs, greffiers, personnel pénitentiaire, etc. ;
- (iv) les victimes des VBG à travers les associations de victimes et de soutien aux victimes, entre autres : l'Association des amis et victimes du 28 septembre 2009 (AVIPA), l'ONG Sabou-Guinée, l'association guinéenne des assistantes sociales (AGUIAS), l'ONG les Mêmes Droits pour Tous (MDT), le Centre Mère et enfant, la Coopérative d'aide aux femmes et filles-mères démunies (CAFFMD), etc.

Enchaînement

L'approche de mise en œuvre du *projet d'appui à l'institutionnalisation de l'approche genre au sein des forces de défense et de sécurité et au renforcement du dispositif de prévention et de protection des VBG* est basée sur la démarche participative. En tant que contribution à l'amélioration de la gouvernance des FDS dans une démarche qui intègre les droits de l'homme et le genre, par le biais de la mise en œuvre des instruments juridiques, de la formation, du renforcement institutionnel pour un meilleur positionnement du personnel féminin au sein des FDS et de l'appui à la réponse médicale, psychosociale et judiciaire face aux cas de VBG.

Les agences des Nations Unies chargées de l'exécution du présent projet apporteront un appui technique et financier en tenant compte de leurs avantages comparatifs.

La cohérence des actions sera garantie par l'instance de pilotage du projet constituée par un comité de coordination et de suivi. Ce comité est composé de 13 représentants des structures directement impliquées dans la mise en œuvre du projet :

- 1 représentant du Ministère de la Défense ;
- 1 représentant du Ministère de la Sécurité ;
- 1 représentant du Ministère de la Justice ;
- 1 représentant du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques ;
- 1 représentant du Ministère de l'Action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- 1 représentant des associations de victimes et de soutien aux victimes de VBG ;
- 1 représentant des organisations de la société civile ;
- 1 représentant du Forum des Femmes Parlementaires (FOFPAG)
- 1 représentant de chaque agence des Nations Unies chargées de l'exécution du projet ;
- 1 représentant du Secrétariat permanent du PBF en Guinée.

Ce comité est présidé par le Ministère de la Défense Nationale et le Secrétariat est assuré par l'UNFPA chef de file de ce projet au niveau du SNU.

Finalement, le projet repose sur une projection d'effets catalytiques en terme opérationnel notamment par rapport aux projets en préparation ou en cours d'exécution :

- Projet de renforcement du contrôle civil et démocratique des FDS ;
- Projet d'appui à la réforme de la justice sur financement de l'Union européenne ;
- Projet d'appui d'urgence au redémarrage de la réforme de la justice et à la lutte contre l'impunité ;
- Projet d'appui à la justice transitionnelle et à la réconciliation nationale.

La stratégie de mise en œuvre du projet est participative et inclusive. Elle prend en compte l'appropriation nationale et repose sur la capitalisation et le renforcement des acquis de la RSS obtenus pendant les deux premières phases du PPCP II. Elle permettra d'induire un changement qualitatif des aptitudes et capacités des groupes cibles sur la base du renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles dans la conduite de la RSS sur la base de la SNAP.

Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Résultat 1 : Résultat 1 : Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin au sein des FDS est renforcé								
Numéro du produit/activité	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU					Catégorie de dépense de l'ONU	Commentaires
		UNFPA	UNDP	UNICEF	HCDH	TOTAL		
Produit 1.1 :	Le cadre institutionnel et organisationnel RSS/Justice est sensible au Genre		243 641			243 641	L'ensemble des catégories mentionnées dans le cadre budgétaire	L'ensemble des activités de ce produit est sous la responsabilité du PNUD en vue d'assurer l'efficacité des actions et faciliter le

								reporting.
Produit 1.2 :	La représentation et participation du personnel féminin FDS sont effectives			213 531		213 531	L'ensemble des catégories mentionnées dans le cadre budgétaire	Idem pour l'UNICEF
Résultat 2 : La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée								
Produit 2.1 :	La lutte contre l'impunité et la réponse judiciaire sont tangibles			181 300		181 300	L'ensemble des catégories mentionnées dans le cadre budgétaire	Idem pour le HCDH
Produit 2.2 :	Le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG est opérationnel	296 107				296 107	L'ensemble des catégories mentionnées dans le cadre budgétaire	Idem pour l'UNFPA
Sous-total						934 579		
Coûts indirects		20 727	17 055	14 947	12 691	65 421		
TOTAL		316 834	260 696	228 478	193 991	1 000 000		

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

BUDGET D'UN PROJET DU Fonds					
Catégorie de dépense	Montant des entités bénéficiaires				TOTAL
	UNFPA	UNDP	UNICEF	HCDH	
1. Personnel et autres employés	43 750	40 871	20 875	26 300	131 796
2. Fournitures, produits de base, matériels	21 866	16 562	16 562	15 000	69 990
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	8 750	9 625	9 625	5 000	33 000
4. Services contractuels	157 000	140 115	130 000	50 000	477 115
5. Frais de déplacement	13 096	14 936	14 936	20 000	62 968
6. Transferts et subventions aux homologues	30 767	11 041	11 041	55 000	107 849
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	20 878	10 492	10 492	10 000	51 862
Sous-total	296 107	243 641	213 531	181 300	934 579
8. Coûts indirects*	20 727	17 055	14 947	12 691	65 421
TOTAL	316 834	260 696	228 478	193 991	1 000 000

Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Liste des organes des Nations Unies bénéficiaires et des organes d'exécution du projet :

Le Projet sera exécuté par les Agences si après : UNFPA, PNUD, HCDH et UNICEF.

Capacités des organes d'exécution:

Les agences d'exécution du projet sont choisies en fonction de leurs avantages comparatifs :

- Le PNUD a un avantage comparatif certain à cause de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que de son expérience dans la RSS (Réforme du secteur de la Sécurité). Son choix pour la mise en œuvre des outputs liés à ses compétences et par ses performances dans l'exécution du projet dans sa phase précédente.
- L'UNFPA bénéficie d'une solide expérience dans la promotion du genre et dans l'appui aux survivantes de VBG. Les résultats obtenus dans la phase précédente du projet ont confirmé cet avantage. Depuis 2010 il gère les projets à impact rapide de promotion et protection des femmes. Il assure le *lead* du groupe de travail VBG qui est un espace d'échanges de données et d'expériences de lutte contre les VBG.
- L'UNICEF, son choix est déterminé par son champ de compétence lié aux enfants, aux jeunes et aux femmes. Aussi, ont été prises en compte son expérience dans le domaine communautaire ainsi que les performances obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du projet, notamment à travers la ligne verte et la formation de formateurs (policiers et gendarmes).
- HCDH : Le Bureau du HCDH a un mandat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Ce mandat couvre des questions aussi spécifiques comme celles liées à la prise en compte du genre dans toutes les politiques nationales, en droite ligne des instruments nationaux et internationaux. Le HCDH veille également à la mise en œuvre des résolutions 1325 et connexes, notamment celles qui mettent en relief la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles victimes de VBG dans tous les secteurs de la société. En référence à l'article V de son Accord de siège, cette responsabilité se traduira par des actions concrètes en matière de genre dans la RSS/Justice. Le Bureau, a une expertise avérée en matière de renforcement des capacités des FDS sur les VBG. Par ailleurs le HCDH a géré conjointement avec l'UNFPA un projet à impact rapide de prévention et de prise en charge des victimes des VBG et de torture de 2012 à 2013. En 2014, le HCDH a mis en place d'un comité de suivi de cas en vue de lutter contre l'impunité.

Aussi, il est important de noter que le projet dans sa première phase ne prenait pas en compte suffisant la transversalité de la question relative aux droits de l'homme. C'est à ce titre que la taskforce UN/PBF Guinée a décidé de la participation du HCDH en tant qu'agence spécialisée dans ce domaine en vue d'assurer de manière significative la prise en compte de la dimension droits de l'homme y compris le genre dans le processus de la gouvernance de la RSS.

Par ailleurs, les OSC partenaires ont été identifiées sur la base des expériences antérieures et des résultats satisfaisants obtenus dans l'exécution du projet dans les phases précédentes. Ce sont entre autres : Réseau des femmes du fleuve Mano (REFMAP), Association Guinéenne des Assistantes Sociales (AGUIAS), Coalition des Femmes/Filles de la Guinée pour le Dialogue, la Consolidation de la Paix et le Développement (COFFIG), La Coordination des Associations de jeunesse de Guinée (CAJEG), le Réseau des Femmes Parlementaires de la Guinée.

Aussi, les institutions et les départements ministériels impliqués ont été identifiés en fonction de leur rôle dans le processus d'institutionnalisation du genre au sein des forces de sécurité et de défense. Spécifiquement, il s'agit d'institution et de départements dont les rôles et responsabilités sont liés aux activités du projet. Ce sont : Ministère de la Défense Nationale, Ministère la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Justice, Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés publiques et le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale.

Tableau 4 : Budgets annuels des agences d'exécution

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	Entité des Nations Unies	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence
Année financière précédente (2013)	Entité 1 : PNUD	<i>BAD, PBF, UE, Australie, Luxembourg</i>	22 744 000\$ us	7 600 000\$
	Entité 2 HCDH	<i>PBF, OIF, Siège HCDH</i>	3 190 582\$ us	450 000\$ US
	Entité 3 : UNFPA	<i>UE, PBF, USAID, FFSR</i>	7 518 318\$ us	350 670\$ US
	Entité 4 : UNICEF	<i>BM, PBF,</i>	22 891 186\$ us	2 295 000 \$ us
Année financière en cours (2014)	Entité 1 : PNUD	<i>BAD, PBF, UE, Norvège</i>	20 042 000\$ us	6 500 000\$ US
	Entité 2 : HCDH	<i>PBF, OIF, Siège PBF, CAEFA3</i>	2 919 596\$ us	589 000\$ US
	Entité 3 : UNFPA	<i>UE, PBF, USAID, Italie-</i>	8 666 249\$ us	607,000\$ US
	Entité 4 : UNICEF	<i>PBF, BM,</i>	35 156 700\$ us	3 274 000\$ us

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

Les activités de ce projet seront réalisées sous la coordination de l'équipe du Secrétariat Permanent du plan prioritaire de consolidation de la paix. Chacune des agences du Système des Nations Unies intervenant sur le leadership d'une activité recevra directement le montant du budget y afférant. Chaque agence bénéficiaire sera ainsi responsable de la formulation des partenariats stratégiques pour l'exécution de l'activité, en lien avec l'unité technique de Coordination du PBF. Pour une bonne cohérence de l'exécution du projet, les agences fonctionneront en synergie à travers une coordination inter agence. Pour ce faire, un



plan de mise en œuvre commun assorti d'un plan de communication sera élaboré en lien avec le responsable suivi-évaluation du PBF qui garantira la participation des partenaires nationaux. Également, un cadre de suivi-évaluation sera élaboré selon les mêmes modalités. Un reporting conjoint périodique (semestriel et annuel) sera adressé au PBF conformément au formulaire en vigueur après un contrôle de qualité du Secrétariat Permanent.

Les activités seront directement exécutées par des ONG spécialisées, conformément à la stratégie définie plus haut. Le leadership de l'animation de chaque produit sera assuré par une agence conformément à son avantage comparatif, qui aura la responsabilité de signer l'accord de partenariat avec les ONG et/ou acteurs nationaux intervenant dans le domaine, en relation avec le ou les départements ministériels responsables de l'activité.

Le comité de coordination et de suivi veille à la validation et à l'exécution des activités du projet suivant le plan de mise en œuvre. Ce comité présidé par le ministère de la défense sera appuyer par l'expert genre RSS en ce qui concerne les aspects techniques et stratégiques en collaboration avec les points focaux des agences d'exécution sous le leadership de l'UNFPA en tant que chef de file des agences SNU sur le projet.

b) Gestion des risques :

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
1-La maladie EBOLA	Elevé	Elevé	Multiplier les efforts de lutte contre EBOLA avec l'implication du gouvernement, des populations et de l'opinion internationale. Responsables : Ministère de la Défense nationale, agences SNU et ONG partenaires
2- l'éventuelle résistance des FDS à l'intégration du genre et des VBG	Elevé	Elevé	Plaidoyer et lobbying en direction de la hiérarchie militaire et des autorités politiques et des administratives des FDS Responsables : Gouvernement, Partis Politiques, OSC et SNU
2- Absence de précisions du calendrier électoral	Elevé	Elevé	Synergie et plaidoyer avec les axes Dialogue et RSS en faveur d'un consensus pour l'organisation rapide des élections Responsables : Gouvernement, Partis Politiques et OSC
3- Exacerbation des tensions sociopolitiques	Moyen	Moyen	
4-Instabilités institutionnelles	Moyen	Moyen	Implication directe des Associations des victimes de VBG, des OSC de droits de l'homme et les services techniques qui doivent rester quelque soit le régime. Responsables : Gouvernement, OSC et Agences SNU.

c) **Suivi et évaluation :**

Le projet collaborera étroitement avec le Secrétariat permanent du PBF-Guinée comprenant un Coordinateur, un chargé de projet et un spécialiste de suivi-évaluation qui veillera à son intégration dans les mécanismes globaux de coordination, de reporting et de suivi-évaluation du Plan Prioritaire. Cette Unité veillera également à la création de synergies et de cohérences avec les instances de pilotages et de suivi, du groupe d'harmonisation des pratiques du PBF ainsi que des autres projets PBF et à l'analyse des leçons qui seront engendrées.

Chaque agence mettra en place un mécanisme de suivi permettant l'appropriation des activités par la partie nationale, et le développement de synergies avec d'autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le même domaine. Pour renforcer la concertation autour des objectifs globaux du projet, une réunion mensuelle de coordination sera instituée, et regroupant l'ensemble des intervenants autour du projet. Ces réunions permettront d'apprécier le travail en cours sur le terrain, et dégager des orientations stratégiques pour la poursuite du projet.

Le Secrétariat permanent du PBF-Guinée veillera à l'élaboration par les agences d'exécution d'un cadre spécifique de suivi-évaluation pour les résultats globaux du projet et un plan détaillé pour chaque activité de ce projet, en lien avec le plan de mise en œuvre.

L'expert en suivi-évaluation veillera notamment à l'alimentation mensuelle du cadre de suivi-évaluation, en lien avec les chargées de programme de chaque agence. Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées régulièrement associant les différentes agences intervenantes, la coordination du PBF et les ministères et structures nationales impliquées dans l'exécution du projet.

Afin d'assurer le suivi du projet, le comité de coordination et de suivi se rencontre à base mensuelle. Les rencontres mensuelles seront présidées par le Ministère de la Défense Nationale, sous le secrétariat de l'UNFPA en tant qu'agence lead. Les Ministères techniques ainsi que les ONG et les autres agences d'exécution participeront à ces rencontres. Pour la période de rapportage, l'équipe technique de mise en œuvre assurera un reporting semestriel sous le leadership de l'agence cheffe de file.

En outre de ces mécanismes au niveau du suivi global du projet, des mécanismes internes seront initiés par les agences pour le suivi des actions. Il s'agit notamment :

- la supervision technique et end-user monitoring à travers la participation, principalement des équipes de terrains des agences de mise en œuvre ;
- la soumission de rapports narratifs et financiers périodiques des activités mises en œuvre et soumis par les partenaires de terrain ;
- les missions conjointes de suivi/supervision par l'Agence de mise en œuvre et le Gouvernement ;
- la tenue des revues semestrielles (en juin/juillet de chaque année) et annuelles (fin d'année) de l'exécution des plans de travail du Gouvernement et de l'Agence de mise en œuvre dans le cadre de leur programme de coopération ;
- la prise en compte des activités du présent projet dans les rapports annuels des agences d'exécution dans le cadre de leur programme de coopération.

d) **Dispositions administratives** (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁵ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA.-10.30.2008.doc>



intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET**

Numéro et intitulé du projet :	Appui à l'institutionnalisation de l'approche genre au sein des forces de défense et de sécurité et au renforcement du dispositif de prévention et de protection des VBG	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	UNFPA PNUD UNICEF HCDH	
Partenaire(s) d'exécution :	<p>Gouvernement : Ministère de la Défense Nationale, Ministère la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés publiques</p> <p>Les organisations de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations de la société civile : Réseau des femmes du fleuve Mano (REFMAP), - Association Guinéenne des Assistantes Sociales (AGUIAS), - Coalition des Femmes/Filles de la Guinée pour le Dialogue, - la Consolidation de la Paix et le Développement (COFFIG), - La Coordination des Associations de jeunesse de Guinée (CAJEG). - Le Réseau des Femmes Parlementaires de la Guinée - l'Association des amis et victimes du 28 septembre 2009 (AVIPA) ; - L'ONG Sabou-Guinée ; - l'ONG les Mêmes Droits pour Tous (MDT) ; - le Centre Mère et enfant ; - la Coopérative d'aide aux femmes et filles-mères démunies (CAFFMD) 	
Site :	Conakry, Kindia, Labé, Kankan, et N'Zérékoré	
Budget approuvé du projet :	1 000 000 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : Janvier 2015	Date d'achèvement prévue : Juillet 2016
Domaine de priorité du Fonds :	Le domaine prioritaire I du second plan prioritaire de consolidation de la paix de la Guinée, à savoir la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit d'assurer une gouvernance du secteur de la défense et de la sécurité définie par un cadre juridique conforme aux standards internationaux avec des mécanismes de contrôle et de supervision	

	démocratiques fonctionnels, reposant sur la prise en compte systématique du genre et des principes des droits de l'homme.
Résultats du projet :	<p>L'égalité entre les sexes et la prévention/réponse aux VBG sont systématiquement intégrées dans la gouvernance des forces de défense et de sécurité conformément aux standards internationaux et aux principes des droits de l'homme.</p> <p>Ce résultat se décline en deux résultats opérationnels : (i) Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin à tous les niveaux de responsabilité des FDS est renforcé ; (ii) La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée conformément aux standards internationaux et aux principes des droits de l'homme.</p>
Activités principales du projet :	<p>Résultat 1 : Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin au sein des FDS est renforcé</p> <p>Produit 1.1 : Les capacités techniques et institutionnelles des structures impliquées dans la réforme RSS/Justice sont renforcées afin que le cadre organique RSS/Justice soit sensible au Genre dans sa mise en œuvre.</p> <p>Activité 1.1.1 : Mise en place et fonctionnement d'un mécanisme de concertation entre les femmes FDS, les associations féminines y compris le Forum des Femmes Parlementaires.</p> <p>Activité 1.1.2 : Appui à la prise en compte du genre dans le cadre institutionnel et réglementaire de gestion des ressources humaines des FDS,</p> <p>Activité 1.1.3 : Renforcement des capacités des institutions de contrôle sur la résolution 1325 et connexes ainsi que le cadre RSS/Genre de la Guinée;</p> <p>Activité 1.1.4 : Mise en place d'un cadre de coordination pour les questions Femmes, Paix et Sécurité à travers la redynamisation et la restructuration du Comité National de Pilotage des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité ;</p> <p>Activité 1.1.5 : Plaidoyer pour une prise en compte du genre dans la composition et le traitement des cas par le Tribunal militaire ; Élaboration de la politique spécifique sur le genre au sein des FDS.</p> <p>Produit 1.2 : Les compétences, la participation et la représentation du personnel féminin sont accrues et effectives afin de renforcer la diversité et l'efficacité des FDS</p> <p>Activité 1.2.1 : Renforcement des capacités de trois cellules/divisions Genre au sein des Ministères de la Défense, Sécurité/Protection et Justice dotées de ressources humaines, matérielles, financières et de formation.</p> <p>Activité 1.2.2 : Renforcement du dispositif d'alerte précoce, de conseil et d'orientation des victimes de VBG (gestion ligne verte 116,) et Mise en place d'un espace de protection pour les victimes et témoins et au Renforcement de la coordination VBG</p>

	<p>Activité 1.2.3 : Organisation d'une campagne de sensibilisation tolérance zéro contre les VBG/harcèlement sexuel/abus de pouvoir au sein de FDS, des lieux de détention et au sein des communautés dans les régions naturelles.</p> <p>Activité 1.2.4 : Recyclage du pool de formateurs des modules droits de l'homme/VBG/ droits de l'enfant intégré dans les curricula des FDS lors du GP11 et mise à l'échelle de la formation;</p> <p>Résultat 2 : La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée.</p> <p>Produit 2.1 : Les cas de VBG sont poursuivis en justice à travers l'application effective des lois et la création d'une expertise judiciaire sur les VBG.</p> <p>Activité 2.1.1 : Participation aux travaux de révision de la législation en matière de VBG (Code pénal, Code de procédure pénale, code de justice militaire, etc.) et plaider pour l'adoption d'une loi spécifique contre les VBG;</p> <p>Activité 2.1.2 : Formation de 500 Officiers de Police judiciaire en techniques d'enquête et procédures opérationnelles de prise en charge des cas de VBG et sur les instruments juridiques nationaux et internationaux interdisant les VBG /MGF;</p> <p>Activité 2.1.3 : Renforcement des capacités du personnel judiciaire sur la prise en compte du genre dans les procédures judiciaires relatives aux VBG ;</p> <p>Activité 2.1.4 : Renforcement des Centres d'Information et de Proximité et Cliniques Juridiques sur les VBG et droits de l'homme ;</p> <p>Activité 2.1.5 : Mise en place d'un mécanisme de suivi et de <i>monitoring</i> à travers une ligne verte (le 124) des cas de VBG avec un système de <i>vetting</i>.</p> <p>Produit 2.2 : Les mécanismes de prévention, de protection, de coordination et de prise en charge des violences basées sur le genre sont opérationnels.</p> <p>Activité 2.2.1 : Réactualisation de l'Enquête VBG de 2009 y compris sur le phénomène des VBG au sein des FDS et en milieu carcéral et renforcement du système de suivi et de collecte des données VBG,</p> <p>Activité 2.2.2 : Réactualisation des Procédures Opérationnelles Standards VBG et vulgarisation dans les 8 Régions administratives;</p> <p>Activité 2.2.3 : Formation en leadership féminin et un système de <i>mentoring</i> ciblant l'ensemble du personnel féminin des FDS ;</p> <p>Activité 2.2.4 : Renforcement des capacités en genre des structures en charge du pilotage de la Réforme RSS avec l'appui de l'expert genre dans la mise en œuvre de la SNAP</p>
--	---

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du pays : République de Guinée									
Dates du projet : Janvier 2015 – Juin 2016									
Théorie de changement pour l'IRF :									
<i>Si les femmes participent au processus de prise de décisions et sont mieux représentées à tous les niveaux au sein des FDS ;</i>									
<i>Et si les services de protection sont habilités de manière adéquate et les actes de Violences Basées sur le Genre (VBG) sont effectivement pris en charge par les FDS à tous les niveaux ;</i>									
<i>Alors, la confiance des populations guinéennes vis-à-vis des FDS sera restaurée, les VBG seront réduites, l'état de droit sera renforcé et la gouvernance de la RSS sera inscrite dans une approche basée sur les droits de l'homme, y inclus le genre.</i>									
Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1		Année 2		Étapes	
Description du résultat 1 : Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin au sein des FDS est renforcé		Indicateur de résultat 1 a : % de femmes participant aux instances de décision dans la conduite de la RSS Niveau de référence : 1/20 Cible : 5/20	statistiques officielles du Ministère de la Défense		X		X	Revue à mi-parcours Evaluation finale	
		Produit 1.1 : Les capacités techniques et institutionnelles des structures impliquées dans la réforme RSS/Justice sont renforcées afin que le cadre organique RSS/Justice soit sensible au Genre dans sa mise en œuvre.	Indicateur de résultat 1.1.1 # d'actes administratifs liés au recrutement et/ou à la nomination des femmes Niveau de référence : 2 Cible : 5	Actes administratifs		X		X	Revue à mi-parcours Evaluation finale
		Indicateur de résultat 1.1.2 # de textes de lois votés à l'Assemblée en faveur de la promotion du genre au sein des FDS Niveau de référence : 0	Textes de lois		X		X		Revue à mi-parcours Evaluation finale

Institutionnalisation de l'approche genre, de la prévention et protection des VBG au sein des forces de défense et de sécurité

Conakry- Guinée - Décembre 2014



Handwritten initials in the top left corner.

	Produit 1.2 : Les compétences, la participation et la représentation du personnel féminin sont accrues et effectives afin de renforcer la diversité et l'efficacité des FDS	Cible : 3											
		Indicateur de résultat 1.2.1 : Statistiques de recrutement % de femmes au sein des FDS Niveau de référence : Police 18% ; Armée 6% Cible : Police 25% ; Armée 10%		X		X		X					
		Indicateur de résultat 1.2.2 : Rapports d'activité # de personnel féminin formé en leadership Niveau de référence : 49 Cible : 500		X		X		X					Revue à mi-parcours Evaluation finale
Description du résultat 2 : La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée.		Indicateur de résultat 2 a : Existence d'une instance de coordination effective entre les services impliqués dans le dispositif Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapports d'activité	X		X		X					Revue à mi-parcours Evaluation finale
		Indicateur de résultat 2 b : % de cas présenté en justice contre le viol Niveau de référence : 0,5% Cible : 10%											
	Produit 2.1 : Les cas de VBG sont poursuivis en justice à travers l'application effective des lois et la création d'une expertise judiciaire sur les	Indicateur de résultat 2.1.1 : Rapports de police # de plaintes déposées aux OPJ Niveau de référence : 308 Cas Cible : 600 Cas		X		X		X					Revue à mi-parcours Evaluation finale

Handwritten initials in the bottom right corner.

	VBG.	Indicateur de résultat 2.1.2 : % de cas ayant fait l'objet d'enquête et de jugement Niveau de référence : 3% Cible : 10%	Rapports d'activité		X		X		X		Revue à mi-parcours Evaluation finale
		Indicateur de résultat 2.1.3 : # de personnel judiciaire et auxiliaire formés Niveau de référence : 180 Cible : 500	Rapports d'activité		X		X		X		Revue à mi-parcours Evaluation finale
	Produit 2.2 : Les mécanismes de prévention, de protection, de coordination et de prise en charge des violences basées sur le genre sont opérationnels.	Indicateur de résultat 2.2.1 : # et type de cas reportés à la ligne verte qui ont fait l'objet d'un référencement Niveau de référence : 500 Cible : 700	Fiches de renseignement		X		X		X		Revue à mi-parcours Evaluation finale
		Indicateur de résultat 2.2.2 : # de cas de VBG pris en charge dans les structures sanitaires et psychosociales Niveau de référence : 500 Cible : 1 000	Rapports périodiques des services concernés		X		X		X		Revue à mi-parcours Evaluation finale